

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2011

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil onze, le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Florence BRUEZ, Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS Joël BOUZIGON, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA

Absents excusés : Mrs Frédéric BOUQUIN et Hubert PERNOT

Absents :

Date de convocation : 26/01/2011

Date d'affichage : 18/02/2011

A été élu(e) secrétaire de séance : Mademoiselle Marie-Pierre MASSY

Monsieur le Maire informe qu'une réunion du Conseil Municipal, préparatoire au Budget Primitif 2011, aura lieu le jeudi 24 mars 2011. A ce titre, il fait un appel à projets. Si les conseillers ont des idées de projets de travaux à réaliser sur la commune, un point sera réalisé lors de la réunion du 24 mars 2011 afin de les inscrire au Budget 2011.

OBJET : POINT SUR LES TRAVAUX

➤ Chemin Barthoulot et place du chalet

La subvention ADCJ sollicitée auprès du Conseil Général du Jura a été accordée. Les travaux pourront commencer dès que le temps le permettra.

➤ Chemin du Bois

Les devis de la SJE et d'ERDF ont été transmis à la commune. Une demande de subvention au titre de l'ADCJ a été transmise au Conseil Général du Jura. Il ne manque plus que la délibération à fournir suite à la présente réunion du Conseil Municipal. Le dossier est en attente.

➤ Chéneaux maison Cordier :

L'entreprise CHAMOUTON doit faire parvenir un devis. Le dossier est en attente.

➤ Elagage des frênes :

Recontacter Christophe BERNARD pour décider des travaux à effectuer. Le dossier est en attente.

➤ Extension de la mairie :

La commission bâtiments s'est réunie pour retenir les entreprises. Seul le lot n°2 (charpente) a été infructueux. Le choix de la commission bâtiments doit être approuvé par une délibération du

Conseil Municipal. Après échanges et discussion, le Conseil Municipal entérine le choix des entreprises retenues qui sont les suivantes :

- ⇒ **Lot n° 1 : Terrassement Maçonnerie** : Entreprise Bruno MEYNIER
- ⇒ **Lot n° 3 : Menuiseries Extérieures** : Entreprise DUCROT
- ⇒ **Lot n° 4 : Menuiseries Intérieures** : Entreprise MALENFER
- ⇒ **Lot n° 5 : Métallerie** : Entreprise DUCROT
- ⇒ **Lot n° 6 : Doublage Cloison – Peinture** : Entreprise BONGLET
- ⇒ **Lot n° 7 : Faux plafonds** : Entreprise BONGLET
- ⇒ **Lot n° 8 : Revêtements scellés** : Entreprise SCHIAVONE
- ⇒ **Lot n° 9 : Revêtements collés** : Entreprise BONGLET
- ⇒ **Lot n° 10 : Plomberie - sanitaire** : Entreprise DME MATHEY
- ⇒ **Lot n° 11 : Electricité – chauffage** : Entreprise PERNOT

Le dossier est toujours en attente de l'accord de la subvention DGE.

➤ *Croix* :

Les trois croix ont été réalisées par Marc MENOUEILLARD. Deux d'entre elles sont déjà posées, mais pas encore celle de Saint-Etienne. Projet de cérémonie un dimanche matin avec petite collation au sommet.

➤ *Chapeau de la fontaine* :

Un devis établi par Michel BERTHOZAT de PIMORIN a été transmis à la commune. La question sera débattue lors du Conseil Municipal du 24 mars prochain.

OBJET : ONF : DEVIS TRAVAUX 2011

L'ONF a fait parvenir le devis des travaux prévus dans la forêt communale en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE une partie seulement de ce devis à savoir :

TRAVAUX SYLVICOLES :

- Dégagement de plantation à hauteur de la bande dans la parcelle 32 pour un montant de 962.00 € HT (investissement),

- Nettoiement en plein de peuplement en situation de rattrapage dans la parcelle 32 pour un montant de 1 446.48 € HT (fonctionnement)

OBJET : APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Suite à la délibération en date du 25 novembre 2010 qui confie à la Direction Départementale des Territoires le soin de réviser le tableau de classement des Voies Communales.

Suite à la réception de la proposition de tableau de classement,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le détail des Voies Communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le nouveau tableau de classement des Voies Communales à l'exception de l'Impasse du Jura (n° d'ordre 14 dans la proposition), qu'il souhaite laisser dans le domaine privé.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire